



MAIRIE D'ÉCOLE-VALENTIN
Procès-verbal du conseil municipal
du lundi 9 mars 2026 à 19h00

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 9 mars 2026 à 19h00 à la mairie d'Ecole-Valentin sous la présidence de Monsieur le Maire ;

Secrétaire de séance : DECHOZ Jean-Michel

Etaient présents : BARBEROT Julien, CANAUX Régis, DECHOZ Jean-Michel, GARDOT Isabelle, GRUNENWALD Chrystelle, GUYEN Yves, HERTGEN Patrice, LABAUNE Benoit, MARCOUX Philippe, MELIERES Nathalie, MELIERES Serge, MURON Nathalie, NIVON Virginie, RIEZZO Isabelle, ROY Pascale, SCHMITT Laurent, STABILE Vincent, YILDIRIM Kadir

Présence de la secrétaire générale VILLENEUVE Nadine et de la secrétaire comptable DUCHENE Delphine

Absents excusés : BOUVIER Céline, ayant donné pouvoir MELIERES Serge, LOYER Mélanie ayant donné pouvoir à GARDOT Isabelle, MALETTE Esther ayant donné pouvoir à GUYEN Yves

Chrystelle Grunenwald arrivée à 19h06

Ordre du jour :

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 16 janvier 2026
- III. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations du conseil municipal

- IV. Délibérations
 1. Compte Financier Unique (CFU) 2025
 2. Coût définitif des transferts de charges (CLECT) 2025 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2026

V. Affaires courantes

Ouverture de séance : 19h02

I. **Désignation d'un secrétaire de séance**

DECHOZ Jean-Michel est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 16 janvier 2026

Pas de remarque – le compte-rendu est approuvé.

III. Décisions de M. le Maire dans le cadre de ses délégations du conseil municipal

- Le maire fait état des engagements en fonctionnement seulement car le budget 2026 n'est pas encore voté.
- Pas de question

M le maire précise qu'il n'y a pas de vote du budget 2026

M le maire informe les membres du conseil que l'ordre du jour est inversé, le point 2 Coût définitif des transferts de charges (CLECT) 2025 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2026 sera traité en premier pour que les membres du conseil municipal puissent voter le CFU 2025 en connaissance des éléments mentionnés concernant la CLECT 2025.

IV. Délibérations

1. **Coût définitif des transferts de charges (CLECT) 2025 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2026**

Rapporteur : M. l'Adjoint aux finances et M. le rapporteur de la commission finances

À l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'ÉPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine.

Cette commission s'est réunie le 11 décembre 2025, en vue de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2025 (rapport N°1).

Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2026, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités d'emprunt affectés à la compétence voirie et l'ajustement des bonus « soutenabilité ».

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs des transferts de charges 2025 d'une part, et les montants prévisionnels des charges transférées pour 2026 d'autre part.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du

Grand Besançon en Communauté Urbaine,
 VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,
 VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 11 décembre 2025 joints en annexe,

Le maire précise que le coût des travaux voirie sont pris à 50% en charge par GBM en requalification, pour le gros entretien GBM prend en charge la totalité. En cas de surqualité la commune prend en charge la part « surqualité ».

Pas de question.

Délibération :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités et résultats définitifs des transferts de charges 2025 décrits dans le rapport N°1 de la CLECT du 11 décembre 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants prévisionnels de charges transférées pour 2026, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2026, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, et l'ajustement des bonus « soutenabilité » relatives à la demande de subvention.

2. Compte Financier Unique (CFU) 2025

Rapporteur : M. l'adjoint aux finances et M. le rapporteur de la commission finances

Monsieur l'Adjoint aux finances explique aux membres du conseil municipal en introduction qu'il y a eu une panne au niveau national qui a retardé la validation des CFU. La commission finances a dû être repoussée et s'est finalement tenue le 3 mars 2026.

Monsieur l'Adjoint aux Finances présente le Compte Financier Unique (CFU), suite à sa mise en place au 01 janvier 2023. Ce document commun entre l'ordonnateur et le comptable public, apporte une information plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et de Gestion.

Il a pour but de favoriser la transparence, la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus.

M le maire remercie les élus et agents ayant participé au suivi rigoureux des finances de la commune.

M. le rapporteur de la commission finances présente le résultat du CFU 2025.

Le maire sort de la salle du conseil municipal au moment du vote et ne participe pas à celui-ci.
 M l'adjoint aux finances préside l'assemblée pour la durée du vote.

Questions :

Une question est posée sur le ratio d'endettement par rapport à la capacité d'autofinancement. Il est précisé que l'endettement est maîtrisé et réfléchi. Par exemple sur un investissement en rénovation d'un bâtiment qui profitera aux administrés sur plusieurs dizaines d'années, cela permet de répartir le coefficient d'endettement sur plusieurs années tout en gardant de la trésorerie active pour continuer à investir dans d'autres projets.

Pas d'autre question.

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, les membres Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte financier unique 2025 du budget principal (dont CFU caveaux)

V. Affaires courantes**1. Animations**

- Traditionnelle chasse aux œufs le samedi 4 avril – inscriptions jusqu'au vendredi 27 mars

2. Animations séniors

- **Animations séniors**

La commune et l'UFCV séniors proposent une animation « jeux » le lundi 23 mars de 14 heures à 16 heures à la salle loisirs du CAL pour les plus de 60 ans.

Les inscriptions se font par téléphone au 07.83.61.05.54 ou *

par mail : animation-seniors.bfc@ufcv.fr

- **Logements Néolia**

Le bailleur social NEOLIA va livrer le 1^{er} juillet 2026 le programme immobilier locatif de 36 logements situés 1 et 3 allée des framboisiers.

La commission d'attribution des logements aura lieu le 24 avril 2026.

3. Finances – Trésorerie

- **Trésorerie courante au 2 mars 2026.**

Un état de la trésorerie de la commune et du CCAS est présenté aux membres du conseil municipal par l'adjoint aux finances :

Au **2 mars 2026**, nous avons sur les comptes de la commune :

- CCAS : 13 651.69 €
- Budget communal : 1 134 958.21 €

- **Installation de 3 caméras supplémentaires.**

Autres informations

- Les créneaux horaires pour les bureaux de votes seront transmis aux élus
- Lecture de la lettre d'un agent pour remercier pour sa promotion interne.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

Délibération 2026-11 : Coût définitif des transferts de charges (CLECT) 2025 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2026 ;
Délibération 2026-12 : Compte Financier Unique (CFU) 2025 ;

En raison des élections municipales, la prochaine séance publique du conseil municipal n'est pas connue pour le moment.

Rappel élections municipales les dimanches 15 et 22 mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41

Le secrétaire de séance
Jean-Michel DECHOZ

Le Maire,
Yves GUYEN



Approuvé en conseil municipal
le 3 avril 2026
Le maire
M. Kadir Yildirim

